

(N° 401.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 22 FÉVRIER 1847.

Rapport de la Commission des naturalisations sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur Jean Henri Kruse, capitaine en second de navire de commerce, à Anvers.

(Voir le N° 123 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né à Damme, Grand-Duché d'Oldenbourg, le 23 février 1815; il est entré dans la marine marchande à l'âge de 14 ans, et depuis 1838 il a constamment navigué du port d'Anvers, en qualité de Capitaine en second.

Il résulte des pièces du dossier que le pétitionnaire possède toutes les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à un Capitaine en second et que sa conduite est à l'abri de tout reproche.

L'article 8 de la loi du 21 juillet 1844, qui accorde l'exemption du droit d'enregistrement, peut être appliqué au pétitionnaire, dont la demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, dans sa séance du 8 février 1847, à l'unanimité de 31 suffrages.

Le Comte D'ANDELOT, Rapporteur.